

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **mardi 18 avril 2017** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Claude Richer, conseiller
Monsieur François Turcot, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller

Sont également présentes :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs
Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Présentation de la plateforme de communication citoyenne MÉMO
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017
- 1.6 Radio communautaire intergénération Jardin du Québec, CHOC-fm - Demande de dons - Année 2017
- 1.7 École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond - Don pour le souper-spaghetti du 5 mai 2017
- 1.8 Initiative citoyenne Un Vélo une Ville - Adhésion

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt de document
- 2.2 Poste cadre : adjoint de direction – Échelle salariale - Approbation

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Adoption - Règlement #V467-69-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Modification zone MIX-7)
- 3.2 Adoption - Règlement #V467-70-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Modification zone MIX-4)
- 3.3 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement #V507-5-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #V507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial)
- 3.4 Adoption - Règlement #V507-5-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #V507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial)
- 3.5 Avis de motion - Projet de règlement #V467-71-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Îlot déstructuré #15)
- 3.6 Adoption du premier projet - Règlement #V467-71-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Îlot déstructuré #15)
- 3.7 Avis de motion - Projet de règlement #V507-6-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales #V507-09 et ses amendements (Zone AR-2)
- 3.8 Adoption du projet - Règlement #V507-6-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales #V507-09 et ses amendements (Zone AR-2)
- 3.9 Étude de réaménagement du carrefour 209/221 - Confirmation d'intention de participer au partage des coûts en partenariat avec le MTMDET
- 3.10 Étude de réaménagement du carrefour 221/Saint-Paul - Confirmation d'intention de participer au partage des coûts en partenariat avec le MTMDET
- 3.11 Formation AQU - Membres du CCU - Autorisation
- 3.12 Demande de prix PT-01-2017 - Travaux de construction - Piste cyclable vers Saint-Michel - Adjudication de contrat
- 3.13 Autorisation d'appel d'offres - Services professionnels pour préparation des plans et devis - Piste cyclable entre le Secteur Les Jardins Saint-Rémi et la rue Saint-Paul

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Mars 2017 - Activités financières
- 4.2 Autorisation de paiement - Ministère des finances - Services de la Sûreté du Québec - Année 2017

- 4.3 Commission municipale - Avis de consultation - Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières - 170, rue Saint-Viateur
- 5. SERVICE DU GREFFE**
- 6. SERVICE DES LOISIRS**
- 6.1 Camp de jour 2017 - Personnel surnuméraire étudiant déjà en poste - Approbation des ajustements salariaux - Cessations d'emploi
 - 6.2 Camp de jour 2017 - Personnel surnuméraire étudiant - Autorisation d'engagement
 - 6.3 Relais pour la vie jeunesse de la Société canadienne du cancer - Les 2 et 3 juin 2017 - École secondaire Pierre-Bédard - Autorisation
 - 6.4 Fête nationale - Tarification des contrats de location des kiosques - Approbation
 - 6.5 Fête Nationale et Fiesta des cultures - Année 2017 - Contrat pour la concession de bar - Autorisation de signatures
 - 6.6 Madame Julie Nicolas - Coordonnatrice aux programmes de loisir - Démission
 - 6.7 Offre d'emploi #OE-12-2017 - Poste cadre: coordonnateur aux programmes de loisir - Autorisation d'engagement
- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
- 7.1 Politique de communication - Modification
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
- 8.1 Politique d'abonnement et de prêt des documents de la bibliothèque - Adoption
 - 8.2 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: animateur en lecture
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Appel d'offres #AO-04-2017 - Entretien des aménagements horticoles - Adjudication du contrat
 - 9.2 Appel d'offres #AO-05-2017 - Réfection des chaussées, trottoirs et bordures - Adjudication du contrat
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Poste cadre: chef aux opérations - Création du poste et rémunération
 - 10.2 M. Éric Maillé - Poste cadre: chef aux opérations - SSI - Nomination
 - 10.3 M. Kevin Poissant - Lieutenant - SSI - Promotion
 - 10.4 M. Carl Pelletier - Pompier éligible à la fonction de lieutenant - SSI

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

11.1 Adoption - Règlement #V649-2017-00 autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

12.1 Demande de dérogation mineure - 60, rue Saint-Viateur (Lot 3 847 725) - Aménagement d'un bâtiment temporaire

12.2 Adoption - Règlement #V644-2017-01 amendant le règlement #V644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques (retiré)

12.3 Membres résidents du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation - Autorisation d'affichage

12.4 Avis de motion - Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement #V644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques

13. CORRESPONDANCE

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Demande de subvention – Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Autorisation

14.2 Dossier : Jean-Pierre Roy Excavation Inc. et al. c. Ville de Saint-Rémi et al. (505-22-024873-160) – Offre de règlement final – Versement et libération du solde des montants détenus en lien avec le contrat #AO-03-2015 accordé à Construction DEMVAR

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. CONSEIL

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

17-04-0142

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte du retrait du point 12.2 et de l'ajout du point 12.4 *Avis de motion - Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement # V 644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

1.4. PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DE COMMUNICATION CITOYENNE MÉMO

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton explique que, dans le but de toujours améliorer la communication avec les citoyens et dans le cadre de *MADA* afin de pouvoir rejoindre aux domiciles ou par téléphone les aînés, la Ville de Saint-Rémi a décidé de mettre sur pied la plateforme de communication citoyenne *MÉMO*. Elle invite madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion, à faire la présentation de ladite plateforme.

17-04-0143

1.5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0144

1.6. RADIO COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATION JARDIN DU QUÉBEC, CHOC-FM - DEMANDE DE DONS - ANNÉE 2017

ATTENDU la demande de dons de l'organisme Radio communautaire intergénération Jardin du Québec, CHOC-FM pour ses activités durant l'année 2017;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ à l'organisme Radio communautaire intergénération Jardin du Québec, CHOC-FM pour immobilisations (volet I) après que les équipements seront relocalisés et que les ondes seront augmentées en vue de desservir tout le territoire de Saint-Rémi; et

d'autoriser le versement d'un montant de 15 000 \$ à l'organisme Radio communautaire intergénération Jardin du Québec, CHOC-FM pour soutien aux opérations (volet II) durant l'année 2017.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0145

1.7. ÉCOLE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND - DON POUR LE SOUPER-SPAGHETTI DU 5 MAI 2017

ATTENDU que l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond organisera un souper-spaghetti le 5 mai prochain pour le financement de ses activités;

ATTENDU que depuis quelques années, ledit souper-spaghetti de l'école et la fête des bénévoles organisée par la Ville de Saint-Rémi se déroulent durant la même soirée;

ATTENDU qu'habituellement, la Ville de Saint-Rémi participe à l'événement en achetant des billets auprès de l'école pour les offrir à ses bénévoles lors de leur soirée;

ATTENDU que la soirée des bénévoles organisée par la Ville de Saint-Rémi se tiendra le 21 avril et non le 5 mai 2017;

ATTENDU que les deux événements plus haut mentionnés se tiendront à des dates différentes et que la Ville désire tout de même encourager ladite école en lui faisant un don;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi offre un don de 1 000 \$ à l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond dans le cadre de son souper-spaghetti qui se tiendra au centre communautaire de Saint-Rémi le 5 mai 2017.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0146

1.8. INITIATIVE CITOYENNE UN VÉLO UNE VILLE - ADHÉSION

ATTENDU l'offre de la compagnie *Un Vélo une Ville* en date du 10 avril 2017 (numéro 5-17-015) au montant de 14 500 \$, taxes incluses, pour un service clé en main comprenant la mise en service d'un triporteur sur une période de 10 semaines, service offert 60h/semaine, 7 jours sur 7; avec 2 opérateurs par triporteur se divisant l'horaire de travail à raison de 30h/semaine chacun;

ATTENDU que l'initiative citoyenne Un Vélo une Ville cadre avec les projets d'initiative MADA et les saines habitudes de vie, et favorise la réussite scolaire tout en brisant l'isolement des aînés, les relations inter-générationnelles et l'inclusion sociale auprès des jeunes;

ATTENDU que l'initiative citoyenne Un Vélo une Ville propose aux municipalités un service clé en main de balades de plaisance ou utilitaires en triporteur offert en priorité et gratuitement aux aînés;

ATTENDU que des besoins en transport ont été manifestés lors des consultations dans le cadre du renouvellement de l'élaboration la Politique familiale et des aînés et de la démarche *MADA*;

ATTENDU que la présente initiative répond à l'axe 10 de la *Planification stratégique*, découlant de la démarche de consultation publique *ImaginAction*, lequel prévoit l'accroissement de l'utilisation et de l'offre des modes de transports alternatifs à l'automobile;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Saint-Rémi au service clé en main *Un Vélo une Ville* pour un montant de 14 500 \$, taxes incluses, tel que décrit dans l'offre spéciale, saison 2017 pour le projet Saint-Rémi;

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi tout document relatif audit projet;

qu'un registre d'utilisation soit tenu à jour et remis à la Ville de Saint-Rémi.
(Poste budgétaire: 02-370-00-459 - Dépense financée par le surplus non affecté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

17-04-0147

2.1. RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 31 mars 2017 totalisant le montant de 113 185.95 \$.

17-04-0148

2.2. POSTE CADRE : ADJOINT DE DIRECTION – ÉCHELLE SALARIALE - APPROBATION

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste cadre d'*adjoint de direction* et d'approuver son échelle salariale;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal autorise la création du poste d'*adjoint de direction* et approuve l'échelle salariale pour ledit poste, annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

17-04-0149

3.1. ADOPTION - RÈGLEMENT #V467-69-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (MODIFICATION ZONE MIX-7)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-69-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement modifié # V 467-69-17;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 467-69-17 amendement le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*Modification zone MIX-7*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0150

3.2. ADOPTION - RÈGLEMENT #V467-70-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (MODIFICATION ZONE MIX-4)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-70-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement # V 467-70-17;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 467-70-17 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*Modification zone MIX-4*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0151

3.3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT #V507-5-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (PROJET INTÉGRÉ COMMERCIAL)

COMMENTAIRE

Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 507-5-17 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 507-09, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

17-04-0152

3.4. ADOPTION - RÈGLEMENT #V507-5-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (PROJET INTÉGRÉ COMMERCIAL)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 507-5-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 507-5-17 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0153

3.5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #V467-71-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ #15)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (îlot déstructuré #15).

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

17-04-0154

3.6. ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT #V467-71-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ #15)

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017 en référence au règlement portant le numéro V 467-71-17 ;

ATTENDU la dispense de lecture du premier projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement portant le numéro V 467-71-17 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (îlot déstructuré #15), soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le lundi, 15 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0155

3.7. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #V507-6-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (ZONE AR-2)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Jean-François Daoust qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance

subséquente modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 et ses amendements (Zone AR-2).

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

17-04-0156

3.8. ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT #V507-6-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (ZONE AR-2)

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017 en référence au règlement portant le numéro V 507-6-17 ;

ATTENDU la dispense de lecture du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le projet de règlement portant le numéro V 507-6-17 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 et ses amendements (Zone AR-2), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0157

3.9. ÉTUDE DE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR 209/221 - CONFIRMATION D'INTENTION DE PARTICIPER AU PARTAGE DES COÛTS EN PARTENARIAT AVEC LE MTMDET

ATTENDU la réception des lettres du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec datées des 31 octobre 2016 et 17 février 2017 confirmant la planification des travaux de réfection de la chaussée sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que la fonctionnalité, la fluidité et la qualité des aménagements de l'intersection de la rue Notre-Dame (route 209) et du boulevard Saint-Rémi (route 221) sont primordiales dans le développement et l'image de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU les développements actuels et futurs de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la situation problématique générée par l'angle de l'intersection et la présence de la rue des Lilas à proximité de l'intersection;

ATTENDU que la sécurité, la convivialité et la promotion des modes de transport actif passent par l'amélioration et la bonification d'infrastructures sécuritaires de transport actif dans ce carrefour d'importance reliant l'ensemble des quartiers de la Ville;

ATTENDU la réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame par la Ville de Saint-Rémi à court ou moyen terme;

ATTENDU qu'une des orientations du projet de règlement relatif au Plan d'urbanisme vise à créer un centre-ville distinctif et attrayant, notamment en favorisant le réaménagement de l'intersection des routes 209/221;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'intention de la Ville de participer au partage des coûts et de responsabilité avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports en référence à la réalisation d'une étude de pré faisabilité concernant le réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Rémi (route 221) et de la rue Notre-Dame (route 209);

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de confirmer au MTMDET l'intention de la Ville de Saint-Rémi de participer au partage des coûts et des responsabilités en partenariat avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec en référence au projet de réaménagement du carrefour de la rue Notre-Dame (route 209) et du boulevard Saint-Rémi (route 221).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0158

3.10. ÉTUDE DE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR 221/SAINT-PAUL - CONFIRMATION D'INTENTION DE PARTICIPER AU PARTAGE DES COÛTS EN PARTENARIAT AVEC LE MTMDET

ATTENDU que suite à l'aménagement d'un lien cyclable en site propre longeant la rue Saint-Paul, il y a lieu d'améliorer la traverse de la route 221 dans le prolongement de ladite piste afin de faciliter la traverse par un mode de transport actif;

ATTENDU que, par souci de sécurité et suite à plusieurs accrochages du feu de circulation par des véhicules lourds dans le cadran nord-est de l'intersection, il y a lieu de revoir la géométrie de l'intersection et principalement la voie de virage à droite à partir de la rue Saint-Paul vers la route 221 en direction de Saint-Isidore;

ATTENDU qu'une des orientations du projet de règlement relatif au Plan d'urbanisme vise à créer un centre-ville distinctif et attrayant, notamment en favorisant le réaménagement de l'intersection Saint-Paul/221;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente de partage des coûts et de responsabilités entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et la Ville de Saint-Rémi en référence à la conception des plans et devis et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 221 et de la rue Saint-Paul;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de confirmer au MTMDET l'intention de la Ville de Saint-Rémi de participer au partage des coûts et des responsabilités en référence au projet de réaménagement du carrefour de la route 221 et de la rue Saint-Paul, en partenariat avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0159

3.11. FORMATION AQU - MEMBRES DU CCU - AUTORISATION

ATTENDU la formation intitulée *Les défis de la protection du paysage pour les CCU* offerte par l'Association québécoise d'urbanisme à Sutton le 27 mai 2017;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'inscription des membres du Comité consultatif d'urbanisme qui le désirent à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme le 27 mai 2017 à Sutton intitulée *Les défis de la protection du paysage pour les CCU*, au coût d'inscription prévu de 185 \$ par membre, taxes en sus (212.70 \$, taxes incluses);

que les frais de kilométrage (0.36 \$/km) soient défrayés sur présentation des pièces justificatives.

(Postes budgétaires 02-610-00-454 et 02-610-00-310 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0160

3.12. DEMANDE DE PRIX PT-01-2017 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - PISTE CYCLABLE VERS SAINT-MICHEL - ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU le décret de travaux pour l'aménagement d'un sentier de transport actif vers Saint-Michel (résolution #16-11-0408);

ATTENDU la demande de prix #PT-01-2017 pour la réalisation des travaux de construction de la piste cyclable, laquelle a été adressée aux compagnies suivantes: DÉNEX Entrepreneur général et Excavation St-Patrice;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée, soit celle de DÉNEX Entrepreneur général au montant forfaitaire de 23 654.72 \$, taxes incluses;

ATTENDU l'entente de contribution financière intervenue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la Ville de Saint-Rémi pour l'aménagement d'un sentier de transport actif vers Saint-Michel (prolongement de la rue Saint-André et le chemin du Golf) via le fonds de la ruralité (provenant du Fonds de développement des territoires) de ladite MRC (enveloppe régionale 2016 au montant de 20 000 \$);

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat #PT-01-2017 à la compagnie DÉNEX Entrepreneur général pour la réalisation des travaux de construction de la piste cyclable vers Saint-Michel pour un montant forfaitaire de 20 573.79 \$, taxes en sus (23 654.72 \$, taxes incluses);

d'informer la compagnie DÉNEX Entrepreneur général que lesdits travaux devront être exécutés dans un délai d'un (1) mois suivant l'ordre de débiter les travaux par monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire.

(Poste budgétaire : 23-080-09-721 – projet 16-17 – Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0161

3.13. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS - PISTE CYCLABLE ENTRE LE SECTEUR LES JARDINS SAINT-RÉMI ET LA RUE SAINT-PAUL

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie en vue de la préparations des plans et devis en référence à la piste cyclable entre le Secteur *Les Jardins Saint-Rémi* et la rue Saint-Paul; le tout suite à la réception de tous les accords des propriétaires visés par le tracé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DES FINANCES

17-04-0162

4.1. APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - MARS 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mars 2017 au montant de 505 313.04 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en mars 2017 totalisant 237 528.76 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0163

4.2. AUTORISATION DE PAIEMENT - MINISTÈRE DES FINANCES - SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2017

ATTENDU que depuis le 4 février 2002, la Ville de Saint-Rémi est desservie par la Sûreté du Québec et que selon le Règlement sur la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, la municipalité doit être facturée pour les services qui sont dispensés sur son territoire;

ATTENDU la facture numéro 100033 en date du 2 mars 2017 du Ministère de la Sécurité publique du Québec au montant de 1 190 943 \$ pour l'année 2017 incluant un ajustement à la baisse de la facture de l'année 2016 au montant de 39 869 \$;

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement au Ministre des finances de la quote-part relative à l'année 2017 pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi comme suit:

Payable le 30 juin 2017:	595 471 \$
Payable le 31 octobre 2017:	595 472 \$
	1 190 943 \$

(Poste budgétaire 02-210-00-441 – Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0164

4.3. COMMISSION MUNICIPALE - AVIS DE CONSULTATION - CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LES JARDINS DU QUÉBEC INC. - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - 170, RUE SAINT-VIATEUR

ATTENDU que dans le cadre de la révision périodique et en vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la municipalité locale;

ATTENDU qu'aux fins de cette consultation, la greffière a soumis l'avis de ladite Commission aux membres du Conseil municipal afin que la municipalité lui donne son opinion dans les 90 jours qui suivent la transmission de l'avis;

ATTENDU la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi appuie la demande d'exemption de taxes foncières du Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. pour l'activité exercée au 170, rue Saint-Viateur (dossier: CMQ-66130).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DU GREFFE

6. SERVICE DES LOISIRS

17-04-0165

6.1. CAMP DE JOUR 2017 - PERSONNEL SURNUMÉRAIRE ÉTUDIANT DÉJÀ EN POSTE - APPROBATION DES AJUSTEMENTS SALARIAUX - CESSATIONS D'EMPLOI

Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire, soit que sa fille, Michella-Marie Fortin-Briand, fait partie du personnel surnuméraire recommandé pour le poste d'animatrice au Camp de jour. Elle mentionne qu'elle n'a participé à aucune discussion lors des caucus. Elle ne participe pas aux délibérations.

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU que le Service des loisirs offre un programme de Camp de jour et de Service de garde, celui-ci devant se doter de personnel temporaire à temps partiel;

ATTENDU que les salaires sont autofinancés à même les inscriptions au Camp de jour;

ATTENDU que les salaires sont déterminés selon la grille salariale des employés surnuméraires sur appel du Service des loisirs adoptée en la résolution # 15-10-0372;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre au Syndicat une preuve attestant que le salarié étudiant est bien inscrit comme étudiant permanent dans une institution d'enseignement reconnue ou encore qu'il a formulé une demande d'inscription dans

une institution d'enseignement reconnue ainsi que les périodes de vacances de cette institution;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs, d'ajuster le salaire des étudiants qui étaient déjà en poste lors du Camp de jour 2016 et de prendre acte des cessations d'emploi;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement des étudiants qui étaient déjà en poste au Camp de jour 2016 au poste d'animateur ou accompagnateur au Camp de jour 2017 aux taux horaires décrits plus bas :

Nom	Poste	Salaire - Été 2016
Marie-Pier Boulerice	Animatrice	11.50 \$
Jérémie Bourdon	Animateur volant	11.50 \$
Cassandra Ducas	Surveillante pataugeoire	12.25 \$
Camille Duceppe	Animatrice	11.50 \$
Laurianne Duquette	Animatrice	11.50 \$
Michella-Marie Fortin-Briand	Animatrice	11.75 \$
Marilyne Guérin-Bachand	Animatrice en chef	12.50 \$
Émilie Joly	Animatrice	11.50 \$
Alexandre Lampron	Animateur	12.00 \$
Carolanne Leblanc	Animatrice	11.50 \$
	Animatrice en chef remplaçante	12.50 \$
Ariane Lefebvre	Animatrice volante	11.75 \$
Claudia Lefrançois	Accompagnatrice	11.75 \$
Alexandre Lemieux-Giguère	Animateur	11.75 \$
Marc-Olivier Monette	Animateur	11.75 \$
Mathieu Stevens	Animateur	11.50 \$
Vicky Tremblay	Employée de réserve	11.50 \$
Caroline Yelle	Animatrice	11.75 \$

que pour chaque personne, l'embauche soit conditionnelle à un nombre suffisant d'inscriptions à l'activité et qu'elle soit autofinancée;

que les personnes plus haut mentionnées soient également engagées aux différents postes prévus dans la résolution # 15-10-0372 aux salaires s'y rattachant, à la demande de la directrice du Service des loisirs.

Ces emplois relèvent du Service des loisirs et ne sont pas couverts par la Convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi, Cols bleus, Cols blancs, tel que prévu à l'article 5.08.

Le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi de Sandy Lauzon, Gabrielle Richard, Maude Ste-Marie, Élisabeth Montcalm, Frédérick Dubuc, Sarah Durand et Alexandre Thériault, et les remercie pour les services rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0166

**6.2. CAMP DE JOUR 2017 - PERSONNEL SURNUMÉRAIRE ÉTUDIANT -
AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU que le Service des loisirs offre un programme de Camp de jour et de Service de garde, celui-ci devant se doter de personnel temporaire à temps partiel ;

ATTENDU que les salaires sont autofinancés à même les inscriptions au Camp de jour ;

ATTENDU que les salaires sont déterminés selon la grille salariale des employés surnuméraires sur appel du Service des loisirs adoptée en la résolution # 15-10-0372 ;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre au Syndicat une preuve attestant que le salarié étudiant est bien inscrit comme étudiant permanent dans une institution d'enseignement reconnue ou encore qu'il a formulé une demande d'inscription dans une institution d'enseignement reconnue ainsi que les périodes de vacances de cette institution;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement des étudiants suivants au poste d'animateur au Camp de jour 2017 au taux horaire de 11.25 \$: Erika Anderson, Marie-Pier Chenail, Gabriel Forest-Leblanc, Maude Blanchard, Josianne Lamer, Xavier Pouliot, Johanie Mercier, Laurence Séguin et Sandra Auclair-Tremblay;

d'autoriser l'engagement de Noémie Poupart au poste d'accompagnatrice au Camp de jour 2017 au taux horaire de 11.25 \$;

d'autoriser l'engagement d'Alexandra Imbeault et de Fanie Michaud au poste d'employé de réserve (augmentation des inscriptions, démission ou congédiement d'un employé) au Camp de jour 2017 au taux horaire de 11.25 \$.

que pour chaque personne, l'embauche soit conditionnelle à un nombre suffisant d'inscriptions à l'activité et qu'elle soit autofinancée;

que les personnes plus haut mentionnées soient également engagées aux différents postes prévus dans la résolution # 15-10-0372 aux salaires s'y rattachant, à la demande de la directrice du Service des loisirs.

Ces emplois relèvent du Service des loisirs et ne sont pas couverts par la Convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi, Cols bleus, Cols blancs, tel que prévu à l'article 5.08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0167

6.3. RELAIS POUR LA VIE JEUNESSE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - LES 2 ET 3 JUIN 2017 - ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-BÉDARD - AUTORISATION

ATTENDU que les élèves de l'école secondaire Pierre-Bédard organiseront la tenue du *Relais pour la vie jeunesse de la Société canadienne du cancer à l'école* les 2 et 3 juin 2017;

ATTENDU que *Le Relais pour la vie* de la Société canadienne du cancer est une marche de 6 heures qui rassemble amis, camarades de classe et enseignants; et qu'il s'agit d'une occasion unique de recueillir des fonds, mais aussi de célébrer la vie, rendre hommage aux personnes touchées par le cancer et lutter contre la maladie;

ATTENDU que le *Relais pour la vie jeunesse* est organisé par et pour les jeunes;

ATTENDU une demande des élèves pour la location sans frais du terrain de soccer situé derrière ladite école le vendredi 2 juin 2017 de 6h00 a.m. jusqu'au lendemain, le samedi 3 juin à 3h00 a.m.; et pour que les lumières ne s'allument pas durant l'événement afin de garder une ambiance spéciale durant une partie de la nuit;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel social et communautaire;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Faciliter l'intégration et l'implication sociale de tous; et
- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi autorise la location sans frais du terrain de soccer situé derrière l'école pour la tenue du *Relais pour la vie jeunesse* organisé par les élèves de l'école secondaire Pierre-Bédard le vendredi 2 juin 2017 de 6h00 du matin jusqu'au lendemain, le samedi 3 juin à 3h00 du matin;

d'autoriser que les lumières ne s'allument pas durant l'événement afin de garder une ambiance spéciale durant une partie de la nuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0168

6.4. FÊTE NATIONALE - TARIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION DES KIOSQUES - APPROBATION

ATTENDU la tenue de la Fête nationale les 23 et 24 juin 2017;

ATTENDU qu'il y aura des concessions alimentaires d'entreprises privées et d'autres qui seront opérées par des organismes de la Ville;

ATTENDU de nouvelles demandes pour la vente de produits en circulation libre sur le site par des vendeurs ambulants;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre sur place un contrat type afin de faciliter la gestion des demandes et d'assurer une certaine équité envers les différents fournisseurs;

ATTENDU que les kiosques seront gratuits pour les organismes reconnus par la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations et les entreprises pour le développement de son plein potentiel économique, culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU que les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique sont :

- d'offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires;
- de favoriser l'implication des commerçants et des organismes dans l'animation du milieu; et
- d'encourager l'économie locale;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

qu'à compter de 2017, de conserver les mêmes tarifs que ceux de 2016 pour la location des kiosques;

d'approuver la tarification suivante du contrat de location des kiosques lors de la Fête nationale 2017, et des Fêtes nationales suivantes, se détaillant comme suit :

Description	Tarif journalier (taxes incluses)	
Tarif pour vendeur ambulant	250 \$	
Location d'espace pour commerçant 10' X 10' (électricité incluse)	Privé 250 \$	OBNL gratuit
Chapiteau 10' X 10' (éclairage inclus)	175 \$	
Chapiteau 10' X 20' (éclairage inclus)	300 \$	
Chapiteau 20' X 20' (éclairage inclus)	400 \$	
Table	30 \$	
Chaise	10 \$	

d'autoriser la directrice du Service des loisirs, en cas d'absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi les contrats de location de kiosques ou îlots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0169

6.5. FÊTE NATIONALE ET FIESTA DES CULTURES - ANNÉE 2017 - CONTRAT POUR LA CONCESSION DE BAR - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la Fête nationale est prévue le 23 juin 2017;

ATTENDU que la Fiesta des cultures se tiendra du 18 au 20 août 2017;

ATTENDU qu'une entente est à prévoir avec le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar lors de la Fête nationale et lors de la Fiesta des Cultures;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Élaborer un programme d'animation culturelle;
- Favoriser l'implication des commerçants et des organismes dans l'animation du milieu; et
- Encourager l'économie locale;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser la directrice du Service des loisirs, en cas d'absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi les contrats entre la municipalité et le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar lors de la Fête nationale, le 23 juin 2017, et la Fiesta des Cultures du 18 au 20 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0170

6.6. MADAME JULIE NICOLAS - COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES DE LOISIR - DÉMISSION

Le conseil municipal prend acte de la démission de madame Julie Nicolas au poste de coordonnatrice aux programmes de loisir en date effective du 8 mai 2017 et la remercie pour les services qu'elle a rendus pour la Ville de Saint-Rémi.

17-04-0171

6.7. OFFRE D'EMPLOI #OE-12-2017 - POSTE CADRE: COORDONNATEUR AUX PROGRAMMES DE LOISIR - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU la procédure d'offre d'emploi #OE-12-2017 pour le poste cadre de coordonnateur aux programmes de loisir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de Laura-Maude Fréchette au poste cadre de coordonnateur aux programmes de loisir pour le Service des loisirs, à compter du 22 avril 2017, à l'échelon 1 du salaire prévu à l'échelle salariale pour ledit poste.

Le Poste est régi par la Politique de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Rémi. (Poste budgétaire 02-701-20-141)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

17-04-0172

7.1. POLITIQUE DE COMMUNICATION - MODIFICATION

ATTENDU que la *Politique de communication* a été adoptée le 12 décembre 2016 (résolution # 16-12-0473);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite Politique afin de la bonifier et de tenir compte des nouveaux outils de communication, soit de la *Plateforme de communication citoyenne MÉMO* et de *l'Infolettre*;

ATTENDU la recommandation du comité-communications et de madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'adopter la *Politique de communication* modifiée, annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

17-04-0173

8.1. POLITIQUE D'ABONNEMENT ET DE PRÊT DES DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE - ADOPTION

ATTENDU que la *Politique de circulation pour la bibliothèque municipale de Saint-Rémi* a été adoptée le 10 novembre 2014 (résolution # 14-11-0487);

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite Politique, cette dernière ne répondant plus, en partie, à la réalité et aux besoins de la bibliothèque, et d'adopter une nouvelle *Politique d'abonnement et de prêt des documents de la bibliothèque municipale*;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations et les entreprises pour le développement de son plein potentiel culturel, social et communautaire; tout en aspirant à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge;
- Favoriser le développement de la culture sous tous les angles; et
- Faciliter l'intégration des travailleurs étrangers dans notre milieu;

ATTENDU la recommandation de monsieur Omar Soto-Rodriguez, directeur de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'abroger la *Politique de circulation pour la bibliothèque municipale de Saint-Rémi*; et

d'adopter la nouvelle *Politique d'abonnement et de prêt des documents de la bibliothèque municipale* annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0174

8.2. AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE: ANIMATEUR EN LECTURE

ATTENDU la reconduction du projet des *Tentes de lectures* pour l'été 2017;

ATTENDU que ladite activité est appréciée des familles et des services de garde;

ATTENDU la recommandation de monsieur Omar Soto-Rodriguez, directeur de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour deux postes d'*animateur en lecture* afin de maintenir l'activité *Tente pour jeunes lecteurs nomades* durant l'été 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

17-04-0175

9.1. APPEL D'OFFRES #AO-04-2017 - ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS HORTICOLES - ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions sur le Système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le Journal Constructo (appel d'offres # AO-04-2017) pour les services d'entretien des aménagements horticoles, années 2017 et 2018 avec option de prolongation pour 2019-2020 et 2021;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées, soit: Les Entreprises Daniel Robert Inc., Du Vert au Rouge Inc. et Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée;

ATTENDU que, suite à l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, trois (3) soumissions conformes se détaillent comme suit :

- Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée:
 - Pointage: 12.23
 - Prix: 111 469.00 \$, taxes en sus (pour 2017 et 2018);

- Les Entreprises Daniel Robert Inc.:
 - Pointage: 9.81
 - Prix: 143 386.00 \$, taxes en sus (pour 2017 et 2018);

- Du Vert au Rouge Inc.:
 - Pointage: 7.40
 - Prix: 168 947.40 \$, taxes en sus (pour 2017 et 2018);

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la municipalité;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat # AO-04-2017 à la compagnie Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-04-2017 à la compagnie Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée au montant de 111 469.00 \$, taxes en sus (128 192.53 \$, taxes incluses), pour les services d'entretien des aménagements horticoles pour les années 2017 et 2018, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 02-701-53-419 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0176

9.2. APPEL D'OFFRES #AO-05-2017 - RÉFECTION DES CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES - ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions sur le Système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le Journal Constructo (appel d'offres # AO-05-2017) pour des travaux de réfection des chaussées, trottoirs et bordures;

ATTENDU que six (6) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	
	Taxes en sus	Taxes incluses
Les Pavages Chenail	528 350.41 \$	607 470.88 \$
Sintra Inc.	558 450.20 \$	642 078.12 \$
Ali Excavation Inc.	647 019.89 \$	743 911.12 \$
Les Pavages Ultra Inc.	648 048.19 \$	745 093.39 \$
Pavage Axion Inc.	649 914.67 \$	747 239.39 \$
Excavation Jonda Inc.	797 637.50 \$	917 083.72 \$

ATTENDU que les montants ci-dessus mentionnés comprennent des frais de contingence de 10% pour des imprévus, lesquels frais sont prévus au bordereau de prix, mais ne seront pas nécessairement défrayés;

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir des infrastructures de qualité; et
- Entretien et bonifier les infrastructures en anticipant les besoins futurs;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme Groupe DGS Experts-Conseils, et de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-05-2017 pour un montant de 528 350.41 \$, taxes en sus (607 470.88 \$, taxes incluses) pour des travaux de réfection des chaussées, trottoirs et bordures à la compagnie Les Pavages Chenail Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme (appel d'offres # AO-05-2017), en tenant compte d'un montant prévu au bordereau de prix de 48 031.86 \$, taxes en sus, représentant des frais de contingence de 10% pour des imprévus;

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 23-040-04-721 - projets 16-13 et 16-14 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Claude Richer déclare qu'il a un intérêt pécuniaire en référence aux points sous la rubrique # 10.0 « Service de Sécurité Incendie » de l'ordre du jour; car il est pompier au Service de Sécurité Incendie de la Ville de Saint-Rémi. Il mentionne qu'il n'a pas participé aux délibérations lors des caucus. Il ne participe pas aux délibérations.

17-04-0177

10.1. POSTE CADRE: CHEF AUX OPÉRATIONS - CRÉATION DU POSTE ET RÉMUNÉRATION

ATTENDU qu'il serait opportun de modifier l'organigramme du Service de sécurité incendie afin de créer un poste de *chef aux opérations* pour faciliter et encadrer le travail des intervenants lors des opérations d'urgence;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir la rémunération pour ledit poste:

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser la création d'un poste cadre de *chef aux opérations* pour le Service de sécurité incendie;

que le taux horaire pour ledit poste soit de 25.30 \$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0178

10.2. M. ÉRIC MAILLÉ - POSTE CADRE: CHEF AUX OPÉRATIONS - SSI - NOMINATION

ATTENDU que monsieur Éric Maillé occupe le poste de lieutenant du Service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser la nomination de monsieur Éric Maillé au poste cadre de *chef aux opérations* du Service de sécurité incendie, au taux horaire de 25.30 \$ pour l'année 2017.

Ledit poste est régi par la Politique de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0179

10.3. M. KEVIN POISSANT - LIEUTENANT - SSI - PROMOTION

ATTENDU que monsieur Kevin Poissant occupe la fonction de *pompier régulier* du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que monsieur Poissant a été promu *pompier éligible à la fonction de lieutenant* (résolution # 13-12-2793);

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que monsieur Kevin Poissant soit promu au poste de *lieutenant* du Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les articles 8.02 et 8.03 de la Convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0180

10.4. M. CARL PELLETIER - POMPIER ÉLIGIBLE À LA FONCTION DE LIEUTENANT - SSI

ATTENDU que monsieur Carl Pelletier occupe la fonction de *pompier régulier* du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que la candidature de monsieur Pelletier a été mise en banque pour des besoins futurs d'un pompier éligible, suite à la réussite de l'examen de promotion et aux critères d'évaluation des candidats stipulés à l'article 8 de la Convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Rémi (résolution #15-04-0151);

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser la nomination de monsieur Carl Pelletier au poste de *pompier éligible à la fonction de lieutenant* du Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les articles 8.01 et 8.03 de la Convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

17-04-0181

11.1. ADOPTION - RÈGLEMENT #V649-2017-00 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE PORTANT SUR DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS EXISTANTES RELATIVES À L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 20 mars 2017 en référence au règlement portant le numéro V 649-2017-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 649-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

que le règlement # V 649-2017-00 autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi, soit adopté;

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisées à signer pour et nom de la Ville de Saint-Rémi, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

17-04-0182

12.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 60, RUE SAINT-VIATEUR (LOT 3 847 725) - AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT TEMPORAIRE

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 60, rue Saint-Viateur à Saint-Rémi (lot 3 847 725);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre, à l'emplacement du 60, rue Saint-Viateur, l'aménagement d'un bâtiment temporaire nécessaire à la relocalisation de personnes lors de travaux de construction pour une période de quatre (4) ans suite à la date de l'émission du permis de construction du bâtiment temporaire;

ATTENDU l'aménagement d'un bâtiment temporaire n'a aucun impact sur le voisinage;

ATTENDU que l'agrandissement de l'école Saint-Viateur est nécessaire pour palier à une problématique d'espace, et pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population de Saint-Rémi;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi est actuellement en plein essor démographique;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-03-2951);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 31 mars 2017;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence à l'emplacement du 60, rue Saint-Viateur à Saint-Rémi (lot 3 847 725), et permette l'aménagement d'un bâtiment temporaire pour la relocalisation des personnes lors des travaux d'agrandissement pour une période maximale de quatre (4) ans suite à l'émission du permis de construction du bâtiment temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. ADOPTION - RÈGLEMENT #V644-2017-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT #V644-2016-00 RELATIF AUX VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES (RETIRÉ)

Dossier retiré.

17-04-0183

12.3. MEMBRES RÉSIDENTS DU COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE REVITALISATION - AUTORISATION D'AFFICHAGE

ATTENDU que mesdames Brigitte Lévesque et Véronique Béchard désirent se retirer du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation à titre de *membre résident*;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'affichage jusqu'à ce que les deux postes *membres résidents* soient comblés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0184

12.4. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #V644-2016-00 RELATIF AUX VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente abrogeant et remplaçant le règlement # V 644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques.

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

17-04-0185

13. CORRESPONDANCE

- Lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec en date du 10 avril 2017 annonçant le lancement de sa campagne de sécurité à vélo; profitant de l'occasion pour inviter la Ville de Saint-Rémi à contribuer à ses actions de sensibilisation auprès des jeunes cyclistes; et invitant à mettre bien en vue les affiches transmises. Par ailleurs, la Société appuie le Tour du Silence et invite les écoles secondaires à participer à cette randonnée dans leur région, le 17 mai prochain.

14. AFFAIRES NOUVELLES

17-04-0186

14.1. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – AUTORISATION

ATTENDU que dans le cadre de sa Politique sur le vélo et en lien avec les objectifs véhiculés par le Plan d'action 2013-2020 du gouvernement du Québec sur les changements climatiques, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) cherche à développer les modes de transport alternatifs à l'automobile, notamment la bicyclette et la marche, afin d'encourager la population québécoise à opter pour ces moyens plus sains, économiques, écologiques et sécuritaires;

ATTENDU que le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* se veut un outil d'accompagnement des municipalités pour les aider à prendre un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif au Québec;

ATTENDU que les modalités dudit programme abrogent et remplacent les dispositions correspondantes du *Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes* (Véloce II, volet 1);

ATTENDU l'adoption de la *vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *vision stratégique* dont notamment:

- Offrir des infrastructures de qualité; et
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens;

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal du Plan de mobilité active;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

de mandater monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, afin de présenter une demande d'aide financière, au nom de la Ville de Saint-Rémi, pour le projet de sentier polyvalent dans le secteur *Les Jardins Saint-Rémi* dans le

cadre du *Programme au développement des transports actifs dans les périmètres urbains*;

que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Alain Therrien, député du comté de Sanguinet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-0187

14.2. DOSSIER : JEAN-PIERRE ROY EXCAVATION INC. ET AL. C. VILLE DE SAINT-RÉMI ET AL. (505-22-024873-160) – OFFRE DE RÈGLEMENT FINAL – VERSEMENT ET LIBÉRATION DU SOLDE DES MONTANTS DÉTENUS EN LIEN AVEC LE CONTRAT #AO-03-2015 ACCORDÉ À CONSTRUCTION DEMVAR

ATTENDU l'offre de règlement final au montant de 59 993.31 \$, représentant le versement et la libération du solde des montants détenus en lien avec le contrat #AO-03-2015 accordé à Construction DEMVAR, en référence au dossier de la cour du Québec portant le numéro 505-22-024873-160 (Jean-Pierre Roy Excavation Inc. -et- Réal Chenail Transport Inc. c. Construction DEMVAR Inc. -et- INTACT Compagnie d'assurance -et- Ville de Saint-Rémi);

ATTENDU la recommandation de Me Rino Soucy, procureur de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement d'un montant de 59 993.31 \$ à l'ordre de *Sylvestre et associés en fidéicommis* en considération d'un paiement final et libératoire à l'égard de Jean-Pierre Roy Excavation Inc., Réal Chenail Transport Inc., Construction DEMVAR Inc. et INTACT Compagnie d'assurance, caution de DEMVAR, relativement au dossier de la cour du Québec portant le numéro 505-22-024873-160 (contrat #AO-03-2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse fait un suivi des questions du public de la séance ordinaire du 20 mars 2017. Elle invite madame Ariane Camiré à faire un compte rendu du dossier *soccer*.

De plus, madame Gagnon-Breton informe les personnes présentes qu'une lettre et des accroches-portes ont été transmis aux citoyens demeurant sur la rue Poupart et près du parc dans le secteur *Les Jardins Saint-Rémi* pour les informer du début des travaux à compter de cette semaine. Il est également prévu que l'entrepreneur *Les Pavages Chenail Inc.* transmettra, lors des travaux, une lettre d'information aux citoyens de la rue Poupart.

Madame la mairesse invite la population à participer au *Défi Santé* en mangeant plus de fruits et légumes, en faisant des exercices et en relaxant. Elle mentionne que monsieur Réjean Géliveau, champion québécois cyclisme longue distance, sera présent à la Mairie le jeudi, 27 avril 2017 à 10h30 dans le cadre de la Tournée Alzheimer du *Défi-Réjean Géliveau*, et que les gens sont invités à le rencontrer. À cette occasion, il sera invité à signer le livre d'or. De plus, madame la mairesse souligne l'implication de madame la commissaire scolaire Claudine Caron-Lavigueur dans le cadre de la marche Alzheimer qui se tiendra à Saint-Jean-sur-Richelieu le 28 mai prochain.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

17-04-0188

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, 18 AVRIL 2017
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 19 avril 2017.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 avril 2017.

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière**